



### AGENDA

- \* **30 novembre** : 9h30, distribution des colis aux aînés
- \* **1er décembre** : 12h00, repas des aînés
- \* **07 décembre** : 10h45 Commémoration AFN
- \* **07 décembre** : 14h00 à 17h00 Téléthon
- \* **08 décembre** : 10h00 à 18h00 Marché de Noël organisé par l'ADSL, salle multifonction.
- \* **17 décembre** : Marché de Noël des écoles
- \* **20 décembre** : Distribution de brioches et chocolats aux écoles par les élus avec le père Noël.
- \* **21 décembre** : Soirée dansante salle multifonction Magic danse

#### DISTRIBUTION DES COLIS DES AÎNES :

Elle aura lieu le samedi 30 novembre à partir de 9h30 et sera distribuée par vos élus.

Le 1er décembre, à partir de 12h00, le repas des aînés sera animé par Christelle et Laurent, un moment de convivialité où chacun pourra danser ou échanger des souvenirs dans la bonne humeur.

#### TELETHON

**Vendredi 6 décembre**, sur le stade de football Jean Juvigny de **14h00 à 16h00**, les enfants de l'école primaire, accompagnés des enseignant(es), proposeront des activités pour participer à la collecte des dons.

**Le samedi 7 décembre de 14h00 à 17h00**, les associations HIP HOP, ADSL et MAGIC DANSE participeront au TELETHON salle des associations, Avenue St Sulpice.

Des initiations diverses vous seront proposées tels que HIP HOP, ZUMBA, COUNTRY, MODERN JAZZ, STEP.....

Démonstration par les professeurs

Participation minimum 3€/pers.

Buvette sur place.

Cette édition sur Le Plessis-Brion est parrainée par Céline Lebrun

- \* Championne Olympique de judo
- \* Championne du Monde
- \* Championne d'Europe

Ambiance assurée!

Pour toute information : 06 29 18 16 58

Courriel : productiondirecte@gmail.com

**BIBLIOTHEQUE** : La bibliothèque sera fermée le 24 et 31 décembre.

**COMMEMORATION AFN** : La cérémonie du cessez le feu ayant mis fin à la guerre d'Algérie aura lieu le samedi 7 décembre 2013, par dérogation, les anciens combattants vont rendre hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord.

10h45 : Rassemblement au monument aux morts

**MARCHE DE NOËL DES ECOLES** : Les écoles élémentaires et maternelles, organisent leur traditionnel marché de Noël à la salle multifonction de **18h00 à 20h00, le mardi 17 décembre**. Vous pourrez découvrir les réalisations des enfants.

La vente de plusieurs objets vous sera proposée.

**SOIREE DANSANTE** : L'association Magic danse organise une soirée dansante le 21 décembre à 20h30, en première partie un spectacle cabaret. Prix par personne : 8 €, une boisson offerte, *enfants moins de 12 ans gratuit*.

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Fouloy au 03.44.76.63.02 ou Madame Brément au 06.62.23.19.49. Buvette et petite restauration sur place. **Venez Nombreux!**

**Le Conseil Municipal** a émis un avis défavorable sur la cartographie des risques liés aux inondations proposé par l'état, considérant le manque de précisions et d'informations sur la cartographie. Il demande davantage de concertation entre les différentes communes de la CC2V, de précisions et d'informations sur la cartographie, les impacts financiers sur les assurances et les habitations.....

**HALLOWEEN** : Enfants et parents sont venus nombreux défilé dans nos

rues. Notre affreux Gégé lançait des bonbons. Chacun a montré sa dextérité pour les ramasser et remplir son panier. Après le défilé, un goûter concocté par les élus et les membres de la commission des fêtes attendait les enfants. Ils sont repartis avec un petit présent préparé par notre adjoint aux fêtes Gégé.



Après le défilé, un goûter concocté par les élus et les membres de la commission des fêtes attendait les enfants. Ils sont repartis avec un petit présent préparé par notre adjoint aux fêtes Gégé.

**MAISONS FLEURIES** : Quarante lauréats ont été récompensés d'un lot ou d'une fleur offerts par les membres de la commission des fêtes. Un choix difficile pour les membres du jury!!!



## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**

### **Quand la réforme rentrera-t-elle en vigueur ?**

Dans **75% à 80% des écoles**, la réforme ne rentrera en application qu'en **2014**.

### **Quels sont les temps scolaires concernés ?**

Sur les trois temps scolaires (journée, semaine, année), le décret n'intervient que sur les deux premiers.

**Le décret ne modifie que l'organisation du temps scolaire hebdomadaire et journalier. Quels changements par rapport à la situation actuelle ?**

**Depuis 2008**, les élèves du primaire ont **24 heures** de classe réparties sur une semaine de **4 jours** (8 demi-journées).

Le **décret** du 24 janvier 2013 prévoit de conserver **24 heures** de classe, mais de retourner à la semaine des **4,5 jours** (9 demi-journées)

En outre :

- la **journée** d'enseignement devra être de **5 heures 30 maximum**
- la **demi-journée** d'enseignement devra être de **3 heures 30 maximum**

**La pause de midi** ne pourra pas être inférieure à **1 heure 30**.

Pour résumer, il s'agit de **transférer sur le mercredi matin** (exceptionnellement, par dérogation, sur **le samedi matin**) **3 heures à 3 heures 30 de temps scolaire prélevé sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi**.

Pour plus d'info, vous pouvez consulter les différents sites : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

<http://education.francetv.fr>

L'éducation nationale impose aux communes de présenter un calendrier pour la rentrée scolaire 2014/2015 avant le 15 décembre 2013.

**Plusieurs concertations ont eu lieu avec les acteurs concernés : les enseignants, les élus de parents d'élèves, les élus de la commission scolaire, au conseil d'école du 05 novembre et une réunion en mairie le 21 novembre.**

*Plusieurs propositions sur les horaires ont été évoquées, ainsi que l'école le mercredi ou le samedi.*

De cette concertation, la majorité des élus de parents d'élèves ont souhaité les horaires suivants:

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 08h45-11h45 et 13h45-16h15

Le mercredi : 08h45 à 09h45 **activités pédagogiques complémentaires** organisées en groupes restreints d'élèves (ces activités devront être organisées par les **enseignants**) et de 09h45 à 11h45 Tps scolaire.

Les temps d'activités périscolaires auront lieu de 16h15 à 16h45 et le mercredi de 08h45 à 09h45.

## **Commémoration du 11 novembre : Au monu-**

**ment aux morts, nous avons écouté les allocutions de monsieur le président des anciens combattants Alain Clermont et monsieur le maire Jean-Pierre**



**Damien en hommage à nos anciens combattants. Ensuite le dépôt de gerbes a eu lieu en présence d'enfants. Ils ont chanté la Marseillaise sous l'égide de mesdames Cassan et Dandeville. Un moment émouvant où ils ont été chaleureusement applaudis. Chacun des enfants est reparti avec un paquet de bonbons.**



LE CONSEIL MUNICIPAL

ET

LES EMPLOYES MUNICIPAUX

VOUS SOUHAITENT

UN

JOYEUX NOËL



## **ELLES NOUS ONT QUITTE**

Madame Josette Van De Sype née Ledent

Madame Marguerite Commans née Pia

Madame Denise Marcou née Hudreaux

## **DICTONS ET PROVERBES :**

- ◇ Neige à la saint Nicolas donne le froid pour les trois mois.
- ◇ **Une amitié qui a pu vieillir ne doit pas mourir.**
- ◇ Il n'est que rire de bon cœur, cela détournera la douleur.
- ◇ **A la saint Corentin, la glace est sur le chemin.**